

Dossier suivi par :
Laurie LECUYER
02 35 59 47 20
laurie.lecuyer@normandie.chambagri.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE
2 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
BP 35
76560 DOUDEVILLE

Bois-Guillaume, le 27 novembre 2025

Siège social
Chemin de la Bretèque
CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr

Antenne d'Arques-la-Bataille
8, rue Verdier Monetti
76880 Arques-la-Bataille
Tél. : 02 35 59 47 26
arques@normandie.chambagri.fr

Antenne de Fauville-en-Caux
15 Rue de la Ferme
76640 Fauville-en-Caux
Tél. 02 35 59 47 31
fauville@normandie.chambagri.fr

Antenne de Neufchâtel-en-Bray
Espace François Mitterrand
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél. 02 35 59 44 83
neufchatel@normandie.chambagri.fr

Antenne de Bois-Guillaume
Chemin de la Bretèque
CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 36
bois-guillaume@normandie.chambagri.fr

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT LAURENT EN CAUX

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 23 octobre 2025, et eu égard aux articles L132-7 et L153-16 du Code de l'Urbanisme et L112-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

La procédure engagée consiste à adapter les dispositions réglementaires relatives à l'implantation des constructions, à leur gabarit, à leur aspect, aux clôtures, au stationnement et à la desserte par les réseaux.

La modification relative au recul des bâtiments agricoles vis-à-vis des limites séparatives des zones U et N, à « deux fois la hauteur du bâtiment agricole avec un minimum de 10 mètres » peut grever le potentiel de développement des sites voire impacter la pérennité des exploitations agricoles.

Aussi, nous soulignons que cette nouvelle disposition visant à limiter les conflits de voisinage n'est pas équitable dans la mesure où vous réduisez la distance d'implantation des constructions en zone U et AU à 5 mètres vis-à-vis de la zone agricole, alors que celle-ci est de 10 mètres dans la version en vigueur du PLU.

En somme, nous demandons à ce qu'une réciprocité s'applique sur l'implantation des constructions qu'elles soient localisées en U, AU, N ou A et nous estimons que la distance en vigueur de 10 mètres vis-à-vis des limites séparatives de propriété est suffisante quelle que soit la zone.

... / ...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 130031503 00019 / APE 9411Z
normandie.chambres-agriculture.fr



Dossier suivi par :
Laurie LECUYER
02 35 59 47 20
laurie.lecuyer@normandie.chambagri.fr

Sous réserve de bien prendre en compte les remarques précitées,
nous donnons un avis favorable à la modification du PLU de SAINT LAURENT
EN CAUX.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos
sentiments les plus distingués.



Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires

Siège social
Chemin de la Bretèque
CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 47
accueil76@normandie.chambagri.fr

Antenne d'Arques-la-Bataille
8, rue Verdier Monetti
76880 Arques-la-Bataille
Tél. : 02 35 59 47 26
arques@normandie.chambagri.fr

Antenne de Fauville-en-Caux
15 Rue de la Ferme
76640 Fauville-en-Caux
Tél. 02 35 59 47 31
fauville@normandie.chambagri.fr

Antenne de Neufchâtel-en-Bray
Espace François Mitterrand
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél. 02 35 59 44 83
neufchatel@normandie.chambagri.fr

Antenne de Bois-Guillaume
Chemin de la Bretèque
CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. 02 35 59 47 36
bois-guillaume@normandie.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
Siret 130031503 00019 / APE 9411Z
normandie.chambres-agriculture.fr

